

femmes mariées, des nouveaux actifs, des adolescents, des personnes qui changent volontairement d'emploi, des travailleurs retraités et des personnes qui tardent à s'inscrire. c) France: Les statistiques françaises, comme celles des Britanniques, sont fondées sur les demandes d'emploi; les commentaires qui précèdent concernant la sous-représentation valent ici également. d) Allemagne occidentale: Les statistiques allemandes sont fondées sur des données administratives, mais leur champ d'observation voisine celui du Canada. Les militaires sont pris en compte dans les données allemandes. e) Japon: Les Japonais ont une enquête sur la population active qui ressemble à celle du Canada. Les différences sont que les personnes en congédiement temporaire et celles qui ne cherchent pas de travail pour cause de maladie ou par conviction qu'il n'y en a pas de disponible ne font pas partie des chômeurs.

4. Statistique Canada ne possède pas suffisamment de renseignements pour faire ces calculs.

5. Taux d'emploi et de chômage
au Canada

Année	Moyennes annuelles 1966-1970	
	Taux de chômage	Taux d'emploi
1966	3.6	96.4
1967	4.1	95.9
1968	4.8	95.2
1969	4.7	95.3
1970	5.9	94.1

*L'AIDE AU COLLÈGE ROCHDALE

Question n° 1606—**M. Ryan:**

Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des organismes ayant leur siège au collège Rochdale et, dans l'affirmative, a) de quels organismes s'agit-il, b) à combien s'élève chacune de ces subventions?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question est assez longue. Je demande donc à la Chambre la permission d'en déposer le texte pour qu'il figure au hansard comme s'il avait été lu.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le texte de la réponse précitée.*]

La direction de la citoyenneté du secrétariat d'État m'informe comme suit: Quatre subventions, d'un montant total de \$6,810, ont été accordées au collège Rochdale, en faveur de programmes mis en œuvre au sein du collège: Juin 1967—\$5,000. Dès les débuts du collège Rochdale, la

[L'hon. M. Pepin.]

Direction de la citoyenneté s'y est intéressée du fait qu'il représentait une expérience canadienne d'organisation sociale et de participation des jeunes; elle a donc favorisé son développement. Mai 1968—\$110—En vue d'aider l'Institut indien, programme mis en marche sur le collège Rochdale dans le but de mieux faire connaître la culture des Indiens du Canada. La Direction de la citoyenneté a fourni \$110 en vue du premier atelier de travail tenu dans le cadre de ce programme. Décembre 1968—\$1,500—Au collège Rochdale, à l'appui de ses expériences visant à mettre au point de nouvelles formes de participation au processus de l'enseignement. A cette occasion, Rochdale a entrepris, à titre expérimental, un programme visant à faire apprécier la danse et les formes d'expression artistique par la collectivité. Décembre 1969—\$200—Au collège Rochdale, à l'intention d'un groupe de travail du collège appelé à produire un manuel sur les droits conférés par la Loi. Dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse du secrétariat d'État. Le Centre de soins gratuits de Rochdale a obtenu une subvention de \$13,075 en vue de lui permettre d'assurer, 24 heures par jour, un service de soins médicaux et d'intervention critique.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE
DOCUMENT

LE RECENSEMENT DE 1971—LE COMTÉ DE BEAUCE

Question n° 1599—**M. Rodrigue:**

1. Comment s'appellent les commissaires et les représentants du recensement engagés par le gouvernement dans la circonscription fédérale de Beauce pour le recensement de 1971 et quelle est leur adresse?

2. Quel traitement verse-t-on à chacun d'eux?

Le document est déposé.

• (2.40 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI—LA QUESTION DES
SURTAXES AMÉRICAINES SUR LES IMPORTATIONS—LES
PLANS D'URGENCE DU GOUVERNEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Vu que ce matin le sous-secrétaire d'État au Trésor des États-Unis a déclaré que son gouvernement était à étudier le bill C-262 et qu'il n'hésiterait pas à appliquer une taxe spéciale à l'importation aux termes de sa loi sur la taxe compensatrice; le gouvernement repense-t-il actuellement sa position, et le premier ministre nous dirait-il s'il envisage d'autres plans d'urgence?